

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2005**

22 avril 2004  
Français  
Original: chinois

---

**Troisième session**

New York, 26 avril-7 mai 2004

**Mesures prises par la République populaire de Chine  
pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient  
et favoriser la création d'une zone exempte  
d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient**

**Rapport présenté par la Chine**

La Chine a suivi de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Elle a toujours attaché une grande importance au processus de paix au Moyen-Orient et a soutenu activement les efforts déployés en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Conformément aux dispositions du Document final adopté à l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, elle souhaite expliquer les mesures qu'elle a prises pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

**1. Appui à tous les efforts déployés au niveau multilatéral  
pour favoriser le processus de paix au Moyen-Orient**

La Chine est d'avis qu'un règlement rapide au Moyen-Orient non seulement présente un intérêt pour les pays de la région, mais contribuera aussi à la paix et à la stabilité dans le monde. Elle soutient donc tous les efforts déployés par la communauté internationale en vue de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région, et elle y prend activement part.

La Chine soutient que le problème du Moyen-Orient doit être résolu d'une façon équitable et rationnelle, par un dialogue fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et sur le principe de la terre contre la paix, et que l'on doit parvenir sans tarder à la paix, à la stabilité et au développement dans la région.

La Chine se félicite de l'Initiative de paix adoptée à la quatorzième session du Sommet arabe, en mars 2002. La Chine soutient la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États élaborée par le Quatuor, et elle engage les parties israélienne et palestinienne à prendre de véritables mesures et à s'associer aux différentes parties concernées dans les efforts qu'elles déploient pour promouvoir la paix, de façon à



mettre ce plan en œuvre dans les plus brefs délais et de parvenir à un règlement rapide de la question palestinienne. Les négociations de paix relatives aux contentieux israélo-syrien et israélo-libanais étant des composantes importantes du processus de paix au Moyen-Orient, leur mise en train rapide contribuerait à l'instauration d'une paix véritable et générale dans la région.

## **2. Engagement actif en faveur de la promotion de la paix et de la facilitation des négociations par la voie des relations bilatérales**

La Chine a établi des relations diplomatiques avec tous les pays du Moyen-Orient, elle a entretenu de bonnes relations de coopération dans différents domaines grâce à des contacts bilatéraux avec les pays de la région, et elle a œuvré activement en faveur de la paix et de l'ouverture de négociations au Moyen-Orient.

À l'occasion de consultations bilatérales et d'échanges de visites avec la Palestine et Israël, la Chine a toujours souligné que les négociations de paix représentaient la seule et unique voie pour le règlement des conflits. Répondre à la violence par la violence ne peut qu'attiser la haine mutuelle. La Chine appelle les parties palestinienne et israélienne à faire preuve de retenue et à coopérer activement avec la communauté internationale dans les efforts de médiation qu'elle déploie, afin d'apaiser le conflit et de reprendre le chemin des pourparlers de paix.

Face à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, les dirigeants chinois ont, en de multiples occasions, échangé des lettres avec les dirigeants de différents pays de la région afin d'exposer la position de la Chine. Sur demande ou de sa propre initiative, le Ministre des affaires étrangères de la Chine a contacté par téléphone les dirigeants ou les ministres des affaires étrangères de chacune des parties afin de leur exposer la position de la Chine sur la situation israélo-palestinienne, engageant vivement les deux parties à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle escalade du conflit, afin de préserver la stabilité dans la région et de créer des conditions favorables à la reprise rapide des négociations de paix.

## **3. Participation active de l'envoyé spécial de la Chine à l'examen de la question du Moyen-Orient dans les efforts de paix internationaux**

En septembre 2002, en réponse aux appels venant de pays du Moyen-Orient, en particulier des pays arabes, la Chine a désigné un envoyé spécial sur la question du Moyen-Orient. En novembre, il s'est rendu en Égypte, au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Israël et en Palestine et s'est à plusieurs reprises entretenu avec les envoyés spéciaux pour le Moyen-Orient des membres du « Quatuor » (c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies) qui se trouvaient dans la région. En mai 2003, l'envoyé spécial de la Chine s'est rendu en Israël et en Palestine; en octobre 2003, il s'est rendu en Syrie, en Égypte, au Liban, en Arabie Saoudite, en Palestine et en Israël. À l'occasion de ces visites, il a présenté la position de la Chine sur le processus de paix au Moyen-Orient et a bien indiqué que la Chine était disposée à participer à tous les efforts internationaux visant à rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, ainsi que la volonté de la Chine de participer activement aux réunions internationales organisées à cette fin. La position chinoise a été reçue avec intérêt et prise au sérieux par toutes les parties concernées. En décembre 2003, l'envoyé spécial a assisté à une réunion internationale sur l'Initiative de Genève et a exprimé son appui aux efforts déployés par toutes les parties pour favoriser

l'avènement de la paix. L'envoyé spécial chinois a consulté les parties arabe et israélienne et entretenu des contacts étroits avec elles ainsi qu'avec les autres parties concernées au sein de la communauté internationale.

#### **4. Appui aux efforts visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient**

La Chine s'est déjà engagée sans conditions à ne pas être le premier État à utiliser l'arme nucléaire et à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire ou dans des zones exemptes d'armes nucléaires, et a systématiquement soutenu les efforts que faisaient les pays pour créer, à l'issue de consultations volontaires, des zones exemptes d'armes nucléaires. En 1992, à l'occasion de son accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Chine a solennellement appelé tous les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à soutenir la proposition visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, à respecter le statut de ces zones et à s'acquitter des obligations correspondantes.

La Chine estime que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est de nature à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à renforcer le régime international de non-prolifération. Dans les régions où il existe des tensions, les risques de la prolifération nucléaire sont plus grands encore. D'emblée, la Chine a donc exprimé clairement son appui aux efforts que faisaient les pays du Moyen-Orient pour faire de leur région une zone exempte d'armes nucléaires, car elle est convaincue que de tels efforts peuvent aider à atténuer les tensions dans la région et à contribuer au règlement de la question du Moyen-Orient.

La Chine a également indiqué qu'elle était favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, dans le cadre des Nations Unies. Chaque année depuis 1974, l'Assemblée générale a adopté une résolution, rédigée par l'Égypte, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Le Président Mubarak a également avancé une proposition visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient et à engager tous les États de la région à s'employer activement à réaliser cet objectif et à entamer des négociations sérieuses sur la question. La Chine a systématiquement adopté une attitude favorable à l'égard de la résolution en question et de ladite proposition, et a également approuvé la décision sur la question du Moyen-Orient adoptée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995.

La Chine a également encouragé activement au niveau bilatéral l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Durant des entretiens de haut niveau avec les dirigeants de tous les pays de la région, la Chine a également fait grand cas des efforts faits par plusieurs pays de la région pour établir une telle zone et a systématiquement réaffirmé sa position, qui est claire, sur l'appui à la création d'une telle zone.

En décembre 2003, la Libye a décidé d'abandonner son programme de fabrication d'armes de destruction massive, et notamment son programme de fabrication d'armes nucléaires. La Chine a salué cette évolution, estimant que cette décision de la Libye servait le régime de non-prolifération et était propice à l'avènement de la paix et de la stabilité dans la région. La Chine a également soutenu les efforts de la communauté internationale pour régler de façon appropriée

la question nucléaire iranienne, par des négociations menées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Chine est d'avis que les mesures constructives prises par l'Iran faciliteront la dénucléarisation du Moyen-Orient. La Chine estime que l'accession d'Israël au Traité sur la non-prolifération et le placement de toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA sont des moyens essentiels de réaliser l'objectif de l'accession de tous les pays du Moyen-Orient au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'au renforcement du régime international de non-prolifération.

Avec la communauté internationale, la Chine est disposée à continuer à contribuer à la réalisation de la paix au Moyen-Orient et à l'établissement rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

---